



I) ETUDES ET ASSISTANCE DANS LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Etudes, conseils et expertise dans l'habitat et l'action sociale « avant l'action le projet »

- Etudier les problématiques du renouvellement urbain et les freins à la dynamisation des territoires, identifier les stratégies institutionnelles et des acteurs ;
- Définir les enjeux en matière d'actions territoriales et sociales, d'hygiène et de santé dans l'habitat ;
- Aider à la définition des objectifs opérationnels de l'habitat, des équipements, de l'aménagement urbain et la prise en compte du développement durable dans les projets ;
- Vérifier la faisabilité opérationnelle des politiques sociales, urbaines et territoriales.



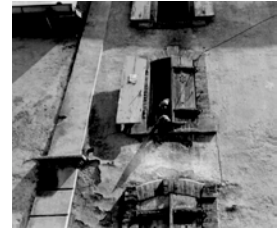
Evaluation de l'action publique, la programmation pour une définition des besoins « déterminer les contraintes, définir les limites de l'action »

- Analyser et vérifier la pertinence des besoins à satisfaire, cerner les objectifs à atteindre, examiner les solutions possibles et les comparer aux expériences acquises ;
- Rédiger les besoins exprimés par les Maîtres d'ouvrage, identifier les contraintes et les limites de l'intervention publique, identifier les intervenants et établir l'organigramme, définir les hypothèses de réponses et modalités d'actions ;
- Vérifier la faisabilité opérationnelle et mesurer leur impact territorial et social ;
- Rédiger le programme et décliner les moyens techniques, financiers, juridiques et administratifs nécessaires pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs de l'action publique ;

II) CONSEILS ET APPUI DANS L'ELABORATION DES ACTIONS OPERATIONNELLES

Conseils et ingénierie immobilière et sociale « l'aide à la décision »

- Aider à améliorer la qualité de l'habitat et sa production, l'adapter aux besoins pour une répartition équilibrée des territoires ;
- Permettre de satisfaire une gestion optimisée du parc pour garantir la pérennité de l'action publique ;
- Assurer une évaluation des biens en lien avec les marchés locaux, analyser les rentabilités économiques et cerner les stratégies patrimoniales ou logiques financières ;
- Accompagner les processus de transformation et encourager le conventionnement et la qualité énergétique des logements produits ;
- Dégager les enjeux, proposer une définition des actions à engager et les moyens opérationnels à mettre en œuvre, aider à la rédaction des cahiers des charges pour la consultation des opérateurs.



Médiation institutionnelle et l'assistance à la Maîtrise d'ouvrage « des moyens au service du projet »

- Accompagner la production, la transformation et la réhabilitation du parc de logement défini dans le cadre des dispositifs opérationnels et autour des enjeux sociaux et urbains ;
- Assurer la conduite des opérations d'amélioration de l'habitat, du renouvellement urbain et la construction d'équipements et les aménagements publics ;
- Accompagner les projets prenant en compte les démarches de développement durable et la qualité environnementale ;
- Rechercher les moyens financiers et proposer l'équilibre opérationnel ;
- Assurer les études de faisabilité, la définition des besoins et le cadre opérationnel, évaluer les contraintes sociales, fonctionnelles, urbanistique, juridiques, architecturales, administratives, techniques et économiques ainsi que les modalités d'insertion paysagère et de protection l'environnement.





III) LA CONDUITE D'OPERATIONS, L'EXPERTISE IMMOBILIERE ET LA DIRECTION DE PROJETS

L'évaluation et l'expertise « recenser les causes, pour maîtriser des conséquences »

- relever des pathologies, désordres, vices de construction et infractions aux normes et règlements ;
- évaluation des dépenses nécessaires, estimation des aides financières et fiscales élaboration d'un plan de financement et comptes d'exploitation prévisionnel ;
- médiation auprès des occupants, évaluer les capacités financières et la solvabilité ;
- assistance dans la recherche des solutions juridiques, opérationnelles et économiques ;

Le mandat et la conduite d'opérations « des projets répondant aux besoins et la maîtrise des coûts »

- Conseiller les Maîtres d'ouvrage dans les modalités de consultations et négociations contractuelles ;
- Assister les Maîtres d'ouvrage dans leur décision et le choix des projets sur la base d'un programme qu'ils ont arrêté leur garantissant les délais et les coûts d'objectifs ;
- Assurer le montage d'opération et la coordination institutionnelle et financière ;
- Assister les Maîtres d'ouvrage dans leurs relations contractuelles avec la Maîtrise d'œuvre et auprès de tous les intervenants dans la prise en compte des besoins ;
- Rechercher les moyens financiers et économiques pour assurer le financement opérationnel, et l'équilibre d'exploitation des opérations par la maîtrise des coûts de gestion ;



Direction et conduite de projets « actions au service des habitants et des politiques locales »

- Procéder aux audits budgétaires et à l'évaluation du partenariat ;
- Proposer une définition des enjeux, des objectifs à atteindre, les actions et moyens financiers ;
- Réaliser le suivi des dispositifs partenariaux et institutionnels en lien avec les politiques sociales et locales de l'habitat ;
- Réaliser les bilans et proposer des moyens de correction.

Actions de formations et d'information « échanger et transmettre les expériences »

- Apporter une information et assurer une formation auprès des instances locales et nationales ;
- Elaborer les documents d'information et de communication ;
- Développer les moyens informatiques pour améliorer la productivité et la gestion du projet.

